

ORANGE CUP U10 2022



2022
REUNION

REGLEMENT DE L'ORANGE CUP U10 2022 REUNION

Préambule

En participant à l'ORANGE CUP U10, toutes les équipes s'engagent à respecter les valeurs de l'évènement (**Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, Solidarité**) et à s'assurer qu'elles soient respectées par les autres, tout en les mettant en pratique tout au long de l'épreuve sportive.

Une manifestation Éducative

- Ce challenge s'inscrit dans un système de valorisation du Programme Éducatif Fédéral et du lancement d'un nouveau dispositif au service des clubs de La Réunion.
- Une forte mobilisation dans le Programme Éducatif Fédéral est nécessaire. Une valorisation des clubs les plus actifs sur les différentes thématiques fera partie du dispositif.
- Les trois meilleurs clubs répondant aux deux axes Sportif et Éducatif seront accompagnés par la LRF pour la participation au Challenge PEF U11 de la FFF en 2023.

Les modalités de participation au Challenge PEF

- Tous les clubs participants devront s'inscrire obligatoirement dans le Programme Éducatif Fédéral.
- Pour s'inscrire dans le PEF, un club doit effectuer la démarche sur Footclubs.
- Pour justifier de la mise en place d'actions au sein du club, celui-ci doit **renvoyer la « fiche action » via le site pef.fff.fr (bouton envoyer une action)**. Cette fiche action relate les caractéristiques de l'action.
- L'épreuve sportive est ouverte aux joueuses et joueurs nés (es) entre le 01/01/2012 et le 31/12/2013. Possibilité pour les **joueuses nées en 2011** de participer à cette épreuve (art 155 Rgx FFF). Pas de surclassement possible des joueuses et joueurs nés (es) 2014.
- **« L'ORANGE CUP U10 2022 REUNION »** se jouera en 3 phases.

ARTICLE 1 – COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque équipe pourra aligner 12 joueurs (8 titulaires et 4 suppléants). Ils seront accompagnés au maximum de 3 encadrants (1 éducateur, 1 adjoint et 1 dirigeant), licenciés (es) FFF, inscrits sur la feuille de rencontres.

- La participation est gratuite, elle se fait sur inscription
- Le nombre d'équipes participantes par club est limité à 1 équipe pour la phase finale de secteur et la phase finale régionale.
- La mixité est autorisée.
- Le temps de jeu par joueur et joueuse doit être au moins égal à 50% du temps de jeu total.

Les équipes ne respectant pas ces critères ne pourront pas être qualifiées pour les prochaines phases de l'ORANGE CUP U10.

Article 1.1 – Arbitrage

L'arbitrage de la phase de poules est de la responsabilité des clubs organisateur. L'arbitrage à la touche est assuré par les joueurs.

Les arbitres seront désignés et supervisés par la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) et ses représentants pour les phases finales de secteurs et la phase finale régionale.

- L'arbitrage à la touche est assuré par les joueurs, à raison de 15 minutes maximum (=1/4 temps) par joueur. Les 4 joueurs ou plus de chaque équipe ayant participé à l'arbitrage sont signalés sur la feuille de match (leur numéro est entouré).
- Un tutorat (présence d'un dirigeant licencié derrière le jeune joueur/arbitre) est toléré sur les premières rencontres
- Seule une équipe présentant 8 joueurs est arbitrée par un dirigeant licencié à la touche et inscrit sur la feuille de match

Article 1.3 – LITIGES / RECLAMATIONS

- Les litiges, contestations seront réglés par la Régionale des Jeunes
- Les réserves et réclamations seront traitées par la Régionale des Jeunes

Article 1.4 – DISCIPLINE

Les faits disciplinaires seront étudiés par la Régionale Disciplinaire de la LRF en conformité avec les règlements disciplinaires.

Article 1.5 – EQUIPEMENT EQUIPES

- Chaque équipe doit prévoir 2 ballons de Taille 4 (obligatoire lors de chaque rencontre, phase de poules et finale)
- Chaque équipe doit prévoir 1 jeu de maillots et 1 jeu de chasubles (obligatoire lors de chaque rencontre, phase de poules et finale)
- Dans le cas où deux équipes portent la même couleur de maillots ou des couleurs susceptibles de prêter à confusion, l'équipe identifiée en première conserve sa couleur et la deuxième équipe portera son deuxième jeu de maillots ou des chasubles

ARTICLE 2 – ORGANISATION - 1^{ère} PHASE : PHASE SECTEUR

La première phase se déroule par poules dans les secteurs. Deux épreuves sont organisées, les points de chacune des épreuves (matches et fiches actions) s'additionnent pour le classement de cette première phase.

Article 2.1 – DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE SPORTIVE

- Les équipes sont réparties par poule de 10 à 12 équipes en fonction du nombre inscrits dans chacun des secteurs.
- Toutes les équipes se rencontrent sur la période du 27/08/2022 au 08/10/2022
- Cette phase de poule est organisée sous forme de plateau de 4 équipes. La durée des rencontres est de 25 min soit 1 à 2 rencontres par plateau
- Répartition des points :
 - Victoire : 4 points

- Victoire par forfait : 4 points (= victoire 3-0)
- Match nul : 2 points
- Défaite : 1 point
- Défaite perdue par forfait : 1 point (= perte 3-0)

En cas d'égalité entre 2 équipes, elles seront partagées de la manière suivante :

- Goal average général (différence de buts)
- Goal average particulier (confrontation directe)
- Plus grand nombre de buts marqués
- Nombre de licenciés U9-U10
- Taux d'encadrement

Article 2.1 .1 – DEROULEMENT DU CHALLENGE PEF

Les critères d'évaluation des fiches actions PEF

Les clubs seront évalués en fonction de 4 critères :

- **La diversité des publics touchés** (catégories de joueuses/joueurs, dirigeants, parents, éducateurs, personnes extérieures au club)
- **La diversité des thèmes abordés** (autour des 6 thèmes du P.E.F.)
- **La qualité et la résonance des actions** menées (utilisation de la fiche PEF / action innovante)
- **La quantité d'actions** proposées (minimum deux actions) comptera pour la qualification des phases finales secteurs.

Barème de points

- Par action effectivement réalisée :
 - **La diversité des publics touchés** (Joueuses/joueurs catégories de compétitions, éducateurs, dirigeants, parents, arbitres etc.)
 - 1 public différent = 1 point
 - 2 publics différents = 2 points
 - 3 publics différents = 3 points
 - 4 publics différents = 4 points
 - + de 5 publics différents = 5 points
- Totalité des actions :
 - **La quantité d'actions proposées** :
 - Moins de 2 actions = 1 point
 - 2 < 4 actions = 3 points
 - 5 < 10 = 5 points
 - Plus de 10 = 10 points
 - **La diversité des thèmes abordés** (autour des 6 thèmes du P.E.F.) 1 point par thème abordé, max 6 points

À l'issue du challenge PEF, 3 clubs seront sélectionnés et accompagnés pour participer au concours national du Challenge PEF 2023. Les points du challenge PEF sont additionnés à

ceux de la phase de poule.

Article 2.1 .2 – CLASSEMENT FINAL ET PARTICIPATION AUX PHASES FINALES DE SECTEUR

Ces points seront ajoutés au nombre de points de la phase de poule pour définir le classement final de la poule et la qualification en phase finale de secteur.

À l'issue de l'ensemble de matchs de poules et du Challenge PEF, les 5 premiers de chaque poule sont qualifiés (soit 60 équipes) pour les phases finales de secteur du 22/10 au 12/11/2022. Les 4 meilleurs 6^{èmes} compléteront cette liste des qualifiées. Les « meilleurs » 6^{ème} seront déterminées par le ratio du nombre de points par le nombre de matchs. Dans le cas où 2 équipes d'un même club serait qualifiées, l'équipe la mieux classée sera qualifiée pour la finale de secteur.

Les équipes qui n'auront fait aucune action PEF pendant la phase de poule ne seront pas qualifiées pour les finales secteurs.

Article 2.2 – PLATEAUX NON-JOUES

- En cas d'annulation du plateau le samedi matin (conditions météorologiques), le plateau devra être organisé le mercredi suivant dans les créneaux d'entraînements du club organisateur avec la validation des organisateurs.

Article 2.3 – ACTIONS ASSOCIEES

- Protocole d'avant et d'après match (en fonction des règles sanitaires)
- Carton vert
- Arbitrage à la touche par les joueuses ou joueurs

ARTICLE 3 – ORGANISATION – 2^{ème} PHASE : PHASE FINALE DE SECTEUR

La deuxième phase se déroule sur 4 journées, une par secteur. Ces phases finales secteurs sont organisées par la LRF.

Article 3.1 – DEROULEMENT

Épreuves (classement final réalisé par l'addition des points des 5 épreuves) :

- 2 Défis Techniques : Un défi conduite (60 points) et un défi jonglage (60 points).

Attribution des points en fonction d'un barème généré par le logiciel dédié à l'opération.

- 2 quiz éducatifs : Règles de vie (60 points) et règles du jeu (60 points).

Attribution des points : 5 questions par joueur et par quiz (1 point par bonne réponse)

- 5 rencontres de 15 minutes sans mi-temps (240 points + 60 points éventuels de Bonus Offensif) Les équipes sont réparties par un tirage au sort effectué à l'arrivée

des équipes qui détermine l'ordre des premières rencontres soit : équipe 1 x équipe 2, équipe 3 x équipe 4...

Ces équipes seront opposées selon la formule de compétition dite de « **l'échiquier** ». Pour les matchs suivants, l'ordre des rencontres de chaque groupe est déterminé par les résultats et le classement des rencontres précédentes soit : 1^{er}/2^{ème}, 3^{ème}/4^{ème}....

Dans chaque groupe, un classement sera donc établi après chaque rencontre par addition de points selon le barème suivant :

- Match gagné : 48 points ;
- Match nul : 24 points ;
- Match perdu : 12 points ;
- Bonus offensif : 12 points.

ATTENTION : Bonus offensif avec attribution de points supplémentaires à partir du 2^{ème} but marqué par match.

En cas d'égalité de points à l'issue de la rencontre, les équipes sont départagées par le temps global de l'équipe lors de l'épreuve de conduite au 10^{ème} de seconde.

En cas d'égalité à l'issue des 5 rencontres, les équipes sont départagées par :

- Le défi jonglage au 10^{ème} de seconde ;
- la différence de buts sur les rencontres de la journée.

Les litiges, réclamations et suites disciplinaires sont examinés à la fin de chaque rencontre par la commission d'organisation de l'épreuve composée des:

- Membres de la Régionale des Jeunes présents
- Membres de l'ETR présents

Les décisions sont sans appel.

Article 3.2 – ACTIONS ASSOCIEES

- Protocole d'avant et d'après match
- Carton vert
- Arbitrage à la touche par les joueuses et joueurs

ARTICLE 4 – ORGANISATION – 3^{ème} PHASE : PHASE FINALE REGIONALE

La troisième phase est organisée le 19 novembre 2022 à Saint Denis.

Les équipes qualifiées doivent être composées des mêmes joueurs que lors de la deuxième phase – finale secteur (2 changements maximum autorisés)

Article 4.1 – DEROULEMENT

- Épreuves (classement final réalisé par l'addition des points des 5 épreuves) :
 - 2 Défis Techniques : Un défi conduite (60 points) et un défi jonglage (60 points).

Attribution des points en fonction d'un barème généré par le logiciel dédié à l'opération.

- 2 quiz éducatifs : Règles de vie (60 points) et règles du jeu (60 points).

Attribution des points : 5 questions par joueur et par quiz (1 point par bonne réponse)

- 5 rencontres de 15 minutes sans mi-temps (240 points + 60 points éventuels de Bonus Offensif) Les équipes sont réparties par un tirage au sort effectué à l'arrivée des équipes qui détermine l'ordre des premières rencontres soit : équipe 1 x équipe 2, équipe 3 x équipe 4...

Ces équipes seront opposées selon la formule de compétition dite de « l'échiquier ». Pour les matchs suivants, l'ordre des rencontres de chaque groupe est déterminé par les résultats et le classement des rencontres précédentes soit : 1^{er}/2^{ème}, 3^{ème}/4^{ème}....

Dans chaque groupe, un classement sera donc établi après chaque rencontre par addition de points selon le barème suivant :

- Match gagné : 48 points ;
- Match nul : 24 points ;
- Match perdu : 12 points ;
- Bonus offensif : 12 points.

ATTENTION : Bonus offensif avec attribution de points supplémentaires à partir du 2^{ème} but marqué par match.

En cas d'égalité de points à l'issue de la rencontre, les équipes sont départagées par le temps global de l'équipe lors de l'épreuve de conduite au 10^{ème} de seconde.

En cas d'égalité à l'issue des 5 rencontres, les équipes sont départagées par :

- Le défi jonglage au 10^{ème} de seconde ;
- la différence de buts sur les rencontres de la journée.

Les litiges, réclamations et suites disciplinaires sont examinés à la fin de chaque rencontre par la commission d'organisation de l'épreuve composée des:

- Membres de la Régionale des Jeunes présents
- Membres de l'ETR présents

Les décisions sont sans appel.

Article 4.2 – ACTIONS ASSOCIEES

- Protocole d'avant et d'après match
- Carton vert
- Suivi du temps de jeu des joueuses et joueurs
- Fiche d'observation / intervention et comportement de l'éducatrice / éducateur
- Arbitrage à la touche par les joueuses et joueurs (tutorat assuré par la RA)

Article 5 – CHARTE DE FAIR PLAY

La charte de fair-play « **L'ORANGE CUP U10** » définit les valeurs clés de l'évènement et set d'engagement formel concernant le respect des valeurs sportives et notamment du tournoi.

Cette charte sera également signée par le responsable de chaque équipe, chaque entraîneur et chaque capitaine, afin de la faciliter et de la faire respecter tout au long de la compétition.

ÊTES-VOUS P.R.Ê.T.S ?



ALORS A VOUS DE JOUER !!!

ORANGE CUP U10



CHARTRE

Fair Play

2022

PLAISIR

- Privilégier le beau geste ou le beau jeu
- Vivre avec enthousiasme et générosité son match
- Partager des émotions sans exubérance avec ses partenaires

RESPECT

- Contribuer à la bonne entente au sein de l'équipe
- Reconnaître les belles actions de l'adversaire
- Porter les consignes de l'éducateur ou de l'arbitre

ENGAGEMENT

- Avoir le goût de l'effort et du dépassement de soi
- Être un capitaine exemplaire
- Continuer à jouer tout le match, même largement mené

TOLERANCE

- Minimiser l'erreur d'un partenaire
- Accepter d'être remplacé
- Favoriser l'acceptation de l'erreur arbitrale

SOLIDARITE

- Réconforter un coéquipier en difficulté
- Rester unis dans la défaite
- Se comporter en remplaçant exemplaire

